SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, il me fait plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

C'est aujourd'hui, 11 juin, que la firme de vérificateurs Reid & Associés inc. a déposé les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Les états financiers démontraient un surplus d'exercice consolidé pour l'année 2018 de 425 359 $, ce qui correspond à 3.26 % d'un budget de l'ordre de 13 033 299 $. Le surplus est en baisse de 258 000 $ par rapport à celui de l'an passé. Cette diminution est notamment attribuable au don de 160 000 $ de la Municipalité pour l'achat du terrain de la nouvelle école, de même qu'à l'investissement effectué pour la construction du nouveau Centre des loisirs et de la vie communautaire.

Le total des investissements pour 2018 est de l'ordre de 5 339 476 $ alors qu'il était de 4 388 242 $ en 2017. Parmi les investissements majeurs réalisés en 2018, notons :

- L'aménagement de deux parcs soit le parc de la Promenade et la phase deux du réaménagement du parc des Quatorze-îles;
- La poursuite du développement des sentiers de ski de fond et de raquette au Centre de plein air Roger-Cabana;
- La construction de Centre de loisirs et de la vie communautaire financé en partie par une subvention de 1 151 202 $ des gouvernements du Canada et du Québec ;
- La réfection de pavage et la correction des structures de drainage totalisant 1 350 000 $ d'investissement, dont 46 % ont été financés par une subvention de la taxe d'accise sur l'essence;
- L'achat d'une motomarine et d'un véhicule côte à côte, subventionnés à hauteur de 66 %;
- L'acquisition d'une voiture électrique et de bornes de recharge installées à l'hôtel de ville et au Centre des loisirs.

Par ailleurs, si les investissements ont augmenté de 22 %, la dette de son côté en aura été affectée de 6 %. Ceci s'explique par les nombreuses subventions reçues par la Municipalité pour la réalisation de ses projets ainsi que par l'autofinancement de ceux-ci, à même le surplus accumulé.

L'administration municipale a également connu une année importante en termes de revenus additionnels attribuables aux droits de mutation, une augmentation de 14 % par rapport à l'an dernier.

En ce qui a trait à la dette à long terme consolidée celle-ci totalisait, à la fin de l'exercice, une somme de 14 600 724 $ alors qu'une somme de 10 792 135 $ était attribuable à la dette non consolidée, soit celle demeurant remboursable par la Municipalité.

Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement de la Municipalité représentait 1 500 000 $ et le capital engagé de ce fonds était de 596 973 $.

Enfin, je vous informe que le salaire annuel des conseillers municipaux s'élève à 11 524 $ plus une allocation de dépense de 5 762 $ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 119 $ par mois destinée à leur participation au sein des différents comités reconnus par la Municipalité, pour un total de 18 717 $. De plus, le maire suppléant se voit octroyer une rémunération additionnelle de 9 166 $ annuellement. Le salaire annuel du maire, quant à lui, est de 36 330 $, plus une allocation de dépenses de 16 596 $ en provenance de la Municipalité. De même, lui est versée une rémunération annuelle de 26 368 $ en provenance de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord pour son mandat de préfet et de 8 273 $ pour son mandat de Président de la Table des Préfets des Laurentides.

Selon nos vérificateurs, ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2018 ainsi que les résultats des opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ces résultats sont le reflet de la rigueur avec laquelle l'administration municipale gère les fonds publics et ils illustrent également l'excellente santé financière de notre Municipalité.

Je me dois, en terminant, de remercier les directions de service de même que les membres du conseil municipal qui ont travaillé en étroite collaboration afin que soient respectées les limites de notre cadre budgétaire et l'atteinte des objectifs qui en découlaient.

Bruno Laroche